

H3A - 1944-1947 : Refonder la république, redéfinir la démocratie

I. La libération entre retour à la démocratie et quête de justice

Dès le 6 juin 1944 avec le débarquement des Alliés sur les côtes de la Normandie, la libération de la France commence. Il faut attendre décembre 1944 pour que le territoire national soit libéré. Même si des poches allemandes demeurent jusqu'en 1945. Après la libération de la ville de Paris, en août 1944, le Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF) s'installe au pouvoir sous la direction du Général De Gaulle.

Parmi les premières décisions prises, il y a l'annulation des lois prises par le régime de Vichy et le rétablissement de la démocratie. Les libertés sont aussi rétablies.

Les collaborateurs qui ont aidé les Allemands pendant l'occupation sont jugés. On appelle cela l'épuration légale. Pour avoir collaboré, le maréchal Pétain est condamné à mort. De Gaulle commue sa peine en prison à vie. Plus de 350 000 personnes ont fait l'objet d'une enquête judiciaire pour déterminer s'ils avaient collaboré, cela a donné lieu à 171 000 procès. 90 000 personnes sont condamnées à de la prison pour avoir collaboré avec les Allemands, 50 000 personnes sont condamnées à la dégradation nationale (déchéance des droits politiques, impossibilité d'exercer un emploi dans la fonction publique ou un emploi de cadre dans la presse ou les entreprises). Une épuration plus spontanée, sauvage, en dehors de toutes les règles de droit, a lieu dans les semaines qui suivent la libération des territoires. Ces expéditions punitives donnent lieu à l'exécution immédiate d'environ 10 000 personnes et à l'humiliation de plus 20 000 femmes qui sont tondues en place publique.

II. Les réformes mises en oeuvre après la Libération

Le GPRF engage d'importantes réformes économiques et sociales afin de relancer l'économie française dans le cadre de ce qui a été écrit dans le programme CNR (Conseil National de la Résistance).

Les réformes politiques



En avril 1944, les Femmes obtiennent le droit de vote en retour de leur rôle dans la résistance. Elle exerce pour la première ce droit le 29 avril 1945 lors des élections municipales. La constitution de 1946 accorde aux Femmes l'égalité de leurs droits par rapport aux Hommes et ceci dans tous les domaines.

Les réformes économiques



Des entreprises privées, dans des secteurs stratégiques comme l'énergie ou les transports, sont nationalisées ; elles deviennent donc publiques. C'est le cas de Renault ou Air France.

Les réformes sociales



En octobre 1945, la Sécurité sociale est créée. Elle a trois objectifs : le remboursement des frais médicaux, le versement des pensions de retraite et le versement des allocations familiales.

Les réformes institutionnelles



En octobre 1946, une nouvelle constitution est adoptée et elle donne naissance à la IV^e République. Ce régime politique est parlementaire. En effet, il accorde une place très importante à l'Assemblée nationale. Le Président de la République est élu par les députés de l'Assemblée nationale et les membres du Conseil de la République. Le pouvoir exécutif est donc inféodé au pouvoir législatif. De Gaulle qui était opposé au régime parlementaire, lui préférant un régime présidentiel, démissionne le 20 janvier 1946. La IV^e République dure jusqu'en 1958.